



Atari distingué à l'occasion du Futur40, le palmarès des sociétés de croissance en France de Forbes

Paris, le 12 juillet 2018 - **Atari annonce son intégration au sein du Futur40, le palmarès des sociétés de croissance en Bourse réalisé par Forbes France, en association avec PME finance - Europe Entrepreneurs, Paris Europlace, Morningstar et la F2iC.**

Les trophées Futur40 distinguent les sociétés de forte croissance cotées à Paris. 40 entreprises non financières sont distinguées par la rédaction pour la croissance de leur chiffre d'affaires et l'originalité de leur modèle, sur la base des données fournies par Morningstar, en partenariat avec PMEfinance-EuropeEntrepreneurs, la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs (F2iC) et l'association de la finance française Paris Europlace.

Les prix ont été remis mercredi 11 juillet par la députée Olivia Grégoire (Présidente de la commission spéciale sur la loi Pacte) et les partenaires.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr

Avertissements Le présent communiqué ne doit pas être publié ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon ou en Italie ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'offre ou la vente de titres financiers serait interdite par les lois en vigueur. Le présent communiqué ne constitue aucunement une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'un quelconque titre ou valeur mobilière et aucun des titres ou valeurs mobilières ne pourront être négociés ou faire l'objet d'une quelconque transaction dans un État ou un territoire où l'offre, la sollicitation ou la vente serait illégale avant l'inscription ou l'approbation des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de ce territoire. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen. Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation de ces projets, de leur budget d'exploitation et de leur plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur leur valeur.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com
atari@calyptus.net

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 -